



BULLETIN de SOUSCRIPTION

Société Foncière d'Habitat et Humanisme

Vous voulez aider des familles en difficulté à trouver un logement ? Nous vous proposons d'investir dans la société Foncière d'Habitat et Humanisme dont l'objet est l'acquisition et la rénovation de logements destinés aux familles et personnes démunies. Valeur de l'action : **142 euros**

Comment investir

- Compléter et signer la demande de souscription ci-dessous (valeur de l'action : 142 euros).
 - Libeller le chèque correspondant à **Foncière d'Habitat et Humanisme - Augmentation de capital**.
 - Envoyer la demande et le chèque à : Foncière d'HH - 69, chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire cedex
- La présente augmentation de capital a reçu le visa AMF n°10-278 du 27/07/2010. Le prospectus complet décrivant l'opération est disponible sur simple demande auprès de la Foncière d'HH ou sur les sites internet : www.habitat-humanisme.org, et www.amf-France.org.

Votre attention est attirée sur les facteurs de risques décrits dans le prospectus.

Pour toute information : Monique Peyre – tél : 04 72 27 42 51 – m.peyre@habitat-humanisme.org

*Vous pouvez **apporter** votre pierre*

au logement des personnes en difficulté

Mme Mlle Monsieur Société Nom : Prénom

Adresse / Siège Social

Code Postal Ville :

E-mail Téléphone

Date de naissance Profession

• **Je verse**, en chèque à l'ordre de *Foncière d'HH - Augmentation de capital*, la somme de correspondant à la souscription de actions x 142 euros de la Société Foncière d'HH.
Valeur de l'action : 142 euros

Je souhaite bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu (**dispositif Madelin**) : oui non
Je souhaite bénéficier des dispositions de la **loi TEPA** (ISF) : oui non
Je souhaite bénéficier du **dispositif Madelin** pour actions et de la **loi TEPA** pour actions

- Un accusé de réception me sera adressé dès réception de ma souscription.
- Ma souscription se fera dans le cadre de l'augmentation de capital, visa AMF n° 10-278 du 27 juillet 2010.
- L'avantage fiscal TEPA sera accordé aux souscripteurs selon l'ordre de réception des demandes de souscription, dans la limite du plafond légal
- Dans le cas où une souscription comportant partiellement ou totalement du TEPA, arriverait après que le plafond légal soit atteint, elle sera enregistrée dans sa totalité, dans la limite de l'augmentation de capital et sera affectée au dispositif Madelin, sauf avis contraire écrit.
- Pour bénéficier de la réduction d'impôt, je devrai conserver ces titres pendant 5 ans.
- En cas de vente de mes titres, je m'acquitterai du droit de mutation en vigueur.
- La Foncière d'HH me fournira, en temps utile, l'attestation de ma souscription à joindre à ma déclaration de revenus et/ou ISF, comme justificatif.
- Je reconnais conserver un exemplaire du présent bulletin sur papier libre.

Le

Signature :

Conformément à la loi 78.17 du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant, en vous adressant à Foncière d'HH (69 chemin de Vassieux - 69300 Caluire). Seule notre organisation est destinataire des informations que vous nous communiquez.

Les principales caractéristiques de cette opération sont les suivantes :

Société émettrice : Foncière d'Habitat et Humanisme - Société en Commandite par actions - Capital Social : 48 204 412 € - Siège Social : 69 chemin de Vassieux - 69647 Caluire - RCS Lyon B 339 804 858

Opération : Émission de 52 396 actions par offre au public, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription à raison de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes, au prix unitaire de 142 € par action entièrement libéré à la souscription. Les nouveaux actionnaires doivent être agréés par la gérance.

Période de souscription : 9 août au 12 décembre 2010. Les fonds provenant des souscriptions seront déposés à la banque Société Générale 18 rue du Chapeau-Rouge 69009 LYON, jusqu'à la délivrance du certificat du dépositaire.